

Note sur la situation de l'arsenal d'Isohoska.

Depuis plusieurs mois, le Directeur de l'arsenal d'Isohoska a poursuivi, sans succès, auprès des autorités japonaises, dont cet établissement relève immédiatement, la solution des trois affaires suivantes:

- 1.º L'envoi en France d'un officier japonais qui doit y terminer ses études, conformément à un règlement du Ministère des Travaux Publics.
- 2.º Le remplacement de quatre employés français dont les contrats étaient près d'expirer.
- 3.º L'organisation d'un service pour l'exploitation des bois de marine au Japon.

Il serait inutile de rapporter les diverses réponses qui ont été faites à ces demandes par Messieurs Sanno, Chiraka, Nakassima, & Akamatsu: elles se contredisent de telle manière qu'on ne peut leur attribuer qu'une valeur toute individuelle. Elles sont, en outre, dommées par le fait capital que, le mois dernier, l'arsenal d'Isohoska a été placé dans les attributions du Département de la Marine; & que, quoique le Ministère des Travaux Publics ait donné l'assurance que l'organisation de l'arsenal serait respectée, le nouveau Gouverneur. Il est donc urgent pour le Directeur d'obtenir des explications qui précisent sa situation.

Dans son état actuel, l'arsenal d'Isohoska peut satisfaire à tous les genres de travaux qu'on est en droit d'attendre de lui. Sixante-deux navires, dont huit bâtiments de guerre étrangers, réparés en dix-huit mois, attestent la confiance des gens expérimentés; la mise en chantier d'un yacht à grande vitesse donne la mesure de ses ressources.



des ses ressources. Loin de compromettre les résultats obtenus par de brusques changements dans son organisation, le rôle & le but du Gouvernement japonais doit être d'aider à l'amélioration des parties défectueuses & d'accueillir les demandes destinées à combler les lacunes les plus pressantes.

Or, depuis la création de l'arsenal, il a été impossible de préparer un personnel destiné à l'administration & à la surveillance des travaux. Les écoles ont été interrompues trois fois; & les jeunes gens, qui les composaient, se trouvent à présent dans toutes les branches des services publics, à l'instruction publique, à la Guerre, aux Travaux publics, aux Affaires étrangères & dans l'Administration intérieure. Par dernier, une mesure, longtemps demandée, promettait quelque stabilité; &, en effet, depuis qu'un règlement assurait l'envoi en Europe de deux ou trois employés par an, la plus grande émulation régnait parmi les jeunes Japonais. Tout espoir d'arriver à instruire un ingénieur ou même un comptable a disparu par l'annulation de ce règlement. Qui seront donc formés ces employés qui ont besoin d'un enseignement à la fois théorique & pratique?

Même observation pour les chefs d'atelier. On avait commencé, dès 1866, une école de sciences élémentaires pour les apprentis. Ces enfants sont aujourd'hui ouvriers & on aurait trouvé, parmi eux, des contre-maîtres si les écoles n'avaient été supprimées. Pour parer à cette lacune, il a été créé des cours du soir où vont quelques hommes déjà habiles ouvriers, & les résultats seraient très-satisfaisants si l'administration japonaise montrait de l'intérêt à ces gens de bonne volonté; mais jamais un Gouverneur n'a visité un cours du soir depuis six mois. Aussi, après avoir réduit le personnel français à trente employés de quarante-sept qui existaient en 1867, le Directeur déclare

que la conduite des

que la conduite des travaux, sera compromise si le Gouvernement japonais n'accorde pas les remplancements qu'il a demandés. Il croit possible, au contraire, une augmentation du personnel japonais à cause du grand nombre d'ouvriers déjà formés aux travaux: du chiffre de 450 existant en 1868, le nombre d'ouvriers inscrits est arrivé actuellement à 1335, & pourrait être porté à 1500, y compris les ateliers du Gouvernement à Yokohama. La quantité de travail produit serait grandement accrue en constructions neuves.

L'arsenal d'Yokohama a rendu assurément plus de services en entretenant la flotte japonaise, construite à l'étranger, qu'en créant à grands frais des navires dont tous les matériaux auraient été apportés de l'étranger. Mais aujourd'hui le nombre des ouvriers japonais formés permet d'entreprendre les plus grandes constructions & d'en poursuivre plusieurs à la fois; la dépense en métaux, achetés au dehors, sera diminuée, dans un an ou deux, par la mise en service de l'usine d'Alhabané. Il reste à assurer l'approvisionnement des bois de marine, cette matière précieuse, si rare dans les autres pays, & dont les ressources au Japon n'ont pas encore été usées. Dès 1866, le Directeur de l'arsenal avait appelé sur ce point l'attention du Gouvernement japonais. On lui remit, en réponse, un état des forêts dans les provinces du Quantô, qui donnait le nombre d'arbres par essence, sans renseignements sur leur emploi dans la construction navale. Aujourd'hui, quelques hommes, qui ont assisté à des travaux maritimes en Hollande ou en Chine & qui ont un peu parcouru leur pays, se déclarent en mesure d'exploiter les forêts & de créer les approvisionnements de la marine japonaise. L'un assure qu'il a déterminé les proportions entre les divers types & dimensions de bois nécessaires à la flotte future. De son pays, l'autre promet de s'en occuper bientôt. L'ingénieur de la marine française, que la confiance du

que la confiance du Gouvernement japonais a mis à la tête de l'arsenal
D' Yokoska, est prêt à donner à ces employés tous les renseignements
que ses études antérieures & sept ans d'expérience locale lui ont
acquis; mais il croit que leur zèle a besoin d'être guidé,
pendant deux ans, par le conseil d'un homme spécial, dans
une voie nouvelle, où les erreurs sont très-dispendieuses; & c'est,
dans ce but, qu'il a demandé l'engagement d'un ingénieur de
la marine française, provenant du service des bois.

Le Gouvernement japonais, s'il refusait les mesures
demandées plus haut, doit s'attendre à une prompte désorganisation des
travaux & à l'annihilation des dépenses & des soins qu'a coûtés l'ar-
senal D' Yokoska.

Yokoska, ce 17 Décembre. 1871.